

APPEL A CONTRIBUTIONS

7^{ème} édition du Prix AFMAT du meilleur cas en management du tourisme

Girona (Espagne) Institut de Recerca en Turisme

Sous le parrainage de l'Association Française de Management du Tourisme, de la Centrale de Cas et Médias Pédagogiques (CCMP) et d'INNOV Case Lab, le centre de cas d'Excelia

(Version en date de décembre 2022)

La 10^{ème} conférence de l'Association Francophone de Management du Tourisme se déroulera du **mercredi 31 mai au vendredi 2 juin 2023**, en partenariat avec la Faculté de Tourisme de l'Université de Girona (Gérone, Espagne). La conférence est organisée en partenariat avec le laboratoire INSETUR (Institut Supérieur d'Etudes Touristiques / www.udg.edu/ca/instituts/insetur) de l'université - qui développe des projets de recherche tant au niveau national (donc sur le territoire espagnol) qu'international.

Tous les champs du management du tourisme pourront être abordés dans les études de cas proposées au prix AFMAT 2023. Ceux figurant dans l'appel à communication de la conférence ; qui portera pour sa 10^{ème} édition sur le thème : « L'avenir du tourisme : mutations et adaptations » (<https://afmat.org/appel-a-communication-pour-la-10eme-conference-de/>), mais également les domaines de la gestion des arts, du marketing culturel et de l'événementiel.

Le prix du meilleur cas en management du tourisme est ouvert à deux catégories de cas :

- Les cas publiés et/ou déposés pour publication (à la CCMP ou chez un de ses partenaires, voir les collections distribuées), dans l'année précédant la date du colloque ;
- Les cas finalisés, mais non encore déposés.

Critères d'attribution du prix

Concernant les critères d'attribution du prix, ils sont les suivants :

1. **La solidité de l'ancrage théorique ;**
2. Le caractère original et actuel du cas proposé ;
3. La mise en valeur des techniques de management innovantes du secteur « Hospitality, Management et Tourisme » ;
4. La pertinence de la problématique managériale quelle que soit la thématique développée : stratégie, marketing, finances, ressources humaines, logistique, management de projet, système d'information, responsabilité sociétale etc. ;
5. L'adhésion au récit par les apprenants (dynamique d'identification) ;
6. La réalisation du cas à partir d'une entreprise réelle autorisant l'usage de données primaires (fournir l'autorisation formelle de l'entreprise) ;
7. Le caractère finalisé du cas selon les normes éditoriales préconisées par la CCMP et les collections distribuées par la centrale*, afin d'assurer sa transférabilité auprès des enseignants : application de la feuille de style, test du cas et retour d'expériences, qualité des supports (exposé du cas, note pédagogique, débriefing, images, vidéos, annexes...).

* <https://www.ccmp.fr/distribution/les-collections-distribuees--presentation-des-collections>

Spécificités du prix

Outra la **solidité de l'ancrage théorique** à laquelle les organisateurs sont particulièrement attachés, il est demandé aux auteurs de prévoir **un traitement enrichi du retour d'expériences** dans la note pédagogique*.

Il s'agit plus précisément d'explicitier la phase d'apprentissage du cas, de mettre en valeur les retours des étudiants.

Le retour d'expériences et les recommandations en animation doivent s'appuyer sur le diagnostic rétrospectif des points forts et des points d'amélioration possibles, à la suite des premières animations en cours. Les enseignants trouveront intérêt à répondre aux questions ci-dessous :

- Comment le cas a-t-il été abordé et travaillé ?
- Remarques ou conseils pédagogiques issus de la mise en pratique du cas
- Approche spécifique à envisager lors de l'animation ou de l'étude du cas...

Pour mémoire le 6^{ème} facteur clé de succès de la CCMP invite les enseignants à : « *Assurer deux animations du cas auprès de 2 publics différents et un retour d'expériences sur les animations réalisées (réussites, difficultés, effets atypiques...).* »

(*) Pour les collections de cas distribuées par la CCMP, les critères apparentés au retour d'expériences seront pris en compte.

Évaluation des cas et jury

Comme lors de précédentes éditions, les cas seront envoyés à deux évaluateurs indépendants (enseignants-chercheurs et/ou professionnels) pour une évaluation anonyme. Par ailleurs, en cohérence avec le livre blanc de la Conférence des Grandes Écoles et les recommandations du label américain AACSB (*Association to Advance Collegiate Schools of Business*), depuis la seconde édition du prix, des étudiants de Master 1 spécialisés en tourisme sont associés à l'évaluation, au travers d'une expérience de pédagogie inversée.

Dépôt de candidature et date limite

Les candidats intéressés devront faire connaître leur candidature par courriel auprès d'INNOV Case Lab.

Le dossier à transmettre se constituera de l'ensemble des documents pédagogiques (énoncé du cas, note pédagogique, fichiers complémentaires tels : PowerPoint de débriefing, vidéos, fichiers Excel,...) et administratifs (fiche de dépôt, autorisation de l'entreprise).

Le dossier complet devra être adressé au plus tard, **le mardi 1^{er} mars 2023**, à Marie-Noëlle RIMAUD, Directrice INNOV Case Lab : rimaudmn@excelia-group.com, copie pour information à Valérie THOMAS-DOUBLET, Responsable éditoriale de CCMP Publishing : vdoulet@cci-paris-idf.fr et Claire DEWET cdewet@cci-paris-idf.fr, Chargée de publication.

Sélection & Remise du prix

À l'issue des évaluations, trois études de cas seront retenues. Les auteurs seront informés et invités à se rendre à Gérone, pour l'atelier cas organisé le jeudi 1 juin 2023 et en cas d'indisponibilité à présenter

leurs travaux à distance (Teams ou Zoom) ; ou à se faire représenter. Les auteurs des cas sélectionnés, devront adhérer à l'AFMAT pour pouvoir participer à l'atelier. Un jury constitué de membres du comité scientifique et de représentants des partenaires, décidera du lauréat à l'issue de l'atelier.

Communication et diffusion par la CCMP du cas primé

Le lauréat s'engage s'il y a lieu (c'est-à-dire si le cas n'est pas d'ores et déjà déposé) à accepter que son cas primé soit diffusé par la CCMP, suivant le contrat éditorial et le règlement de la centrale.

Lauréats 2022

Le trophée AFMAT 2022 a exceptionnellement été attribué à deux études de cas :

→ Le cas « Ohlala le Martinez : la conquête de la génération Y et Z », de Mme Laura Servant Volquin, M. Loïck Menvielle EDHEC Business School Nice - URL : <https://www.ccmp.fr/collection-ccmp/cas-ohlala-le-martinez-la-conquete-des-generations-y-et-z> ;

→ Le cas « Festival de musique "Les Escales" : enjeux d'un nouveau modèle économique » de MM. Laurent NOEL et Jean-Marc CHARLOT, AUDENCIA - URL : <https://www.ccmp.fr/collection-ccmp/cas-festival-de-musique-les-escales-enjeux-dun-nouveau-modele-economique>.

Dates à retenir :

- Mardi 1^{er} mars 2023 : date limite de soumission des études de cas ;
- Mars-avril 2023 : évaluations anonymes par des pairs complétées par un jury étudiant ;
- Mai 2023 retour aux auteurs (seules trois études de cas seront sélectionnées) ;
- Jeudi 1 juin 2023 : atelier cas de 15h à 16h30 (**en séance plénière**).

Annnonce du lauréat du prix lors de l'Assemblée Générale de l'AFMAT, le 1^{er} juin en fin de journée.

Pour toutes demandes d'informations :



Marie-Noëlle RIMAUD, Directrice INNOV Case Lab centre de cas EXCELIA,
email : rimaudmn@excelia-group.com

Pour plus d'informations sur le centre de cas : <https://www.excelia-group.com/> Rubrique Professeurs & Recherche

En attendant l'annonce officielle du prix AFMAT du meilleur cas en management du tourisme sur le site de l'association :
<http://www.afmat.org/>

Contact CCMP : Valérie THOMAS-DOUBLET Responsable éditoriale CCMP Publishing : vdoulet@cci-paris-idf.fr / <https://www.ccmp.fr/> et Claire DEWET cdewet@cci-paris-idf.fr, Chargée de publication.

Contact AFMAT : Marielle SALVADOR Fondatrice AFMAT :
marielle.salvador@institutpaulbocuse.com / www.institutpaulbocuse.com